

**Réunion conjointe Commission SIRU – Sous-commission Activités ressources de la CME
Compte-rendu de la séance du 7 septembre 2017**

Etaient présents :

<i>Nom, Prénom</i>	<i>Qualité</i>
Pr Philippe ARNAUD	PU-PH, Bichat
Pr Guy BENOIT	PU-PH, A Trousseau - président de la sCAR
Pr Jérôme BERTHERAT	PU-PH, Cochin
Pr Catherine BOILEAU	PU-PH, Bichat - Vice-présidente de la Commission SIRU
Pr Vincent BOUDY	PU-PH, AGEPS
Pr Anne-Reine BUSINE	PU-PH, Lariboisière
Michael COHEN	DEFIP - Direction
Pr Stéphane DAVID	PU-PH, Siège – Responsable DDPCM (formation continue PM)
Florence FAVREL-FEUILLADE	Directrice de la DRCI
Pr Nelly FRYDMAN	PU-PH, Antoine Béchère
Pr François GOFFINET	PU-PH, Cochin
Rodolphe GOUIN	Directeur de la Fondation AP-HP pour la recherche
Pr Sandrine KATSAHIAN	PU-PH, URC - HEGP
Marianne KERMOAL-BERTHOME	Directrice des finances - DEFIP
Benoît LABARTHE	Responsable pôle transfert et valorisation, DRCI
Pr Roberta LORENZON	CCA, CIC-BTI, Pitié-Salpêtrière
Armelle MARTIN	Siège – DDPCM (formation continue PM)
Anne NOAH	Responsable pôle qualité et thématiques transversales, DRCI

<i>Nom, Prénom</i>	<i>Qualité</i>
Pr Valérie PERUT	PU-PH, Cochin
Pr Michel PEUCHMAUR	PU-PH, Robert Debré
Pr Claire POYART	PU-PH, Cochin
Pr Dominique PRIE	PU-PH, Necker
Pr Christian RICHARD	PU-PH, Bicêtre
Billy TROY	Directeur adjoint DRCI
Nathalie VERGNE-LABRO	DEFIP, Dpt BCG
Pr Eric VICAUT	PU-PH, URC - HEGP
Pr Michel ZERAH	PU-PH, Necker
Annie BASILLE	Secrétariat DRCI

Excusés : Yves AIGRAIN, Stéphane AUVIN, Raphaël BEAUFRET, Clara BOUCHE, Yoram BOUHNIC, Philippe BOURHIS, Serge BUREAU, Alexandre CARPENTIER, Christophe CELLIER, Olivier CHOSIDOW, Olivier CORCOS, Philippe CORNU, Nathalie DE CASTRO, Lauren DEMERVILLE, Ali FERHI, Bertrand FONTAINE, Gérard FRIEDLANDER, Eréa-Noël GARABEDIAN, Pascale GAUSSEM, Pr Anne GERVAIS HASENKNOPF, Elisabeth GUILLAUME, Olivier HELENON, Olivier HENRY, Serge HERSON, Gilles JEBRAK, Philippe LECA, Philippe LECHAT, Marc LEVEQUE, Laurent MANDELBROT, Stefan NERAAL, Christophe NICOLAI, Antoine PELHUCHE, Jérôme SALOMON, Rémi SALOMON, Jean-Marc TRELUYER, Laurent TRELUYER.

Les diaporamas présentés au cours de cette séance sont joints au compte-rendu.

1. La Fondation AP-HP (Rodolphe Gouin).

La Fondation AP-HP pour la recherche est opérationnelle depuis juillet 2016. L'une de ses missions est d'offrir un cadre sécurisé (transparence accrue par rapport à la gestion de fonds par les associations de service) et un soutien aux professionnels.

Mr Gouin présente le bilan des 14 mois. La dynamique de recueil des dons est satisfaisante (7M€ à fin 2017).

Les dons reçus peuvent être ciblés – ou non - pour des projets ou des équipes en particulier. Le cas échéant, la Fondation procède à l'ouverture d'un compte au nom de l'équipe ou service ciblés, dès le premier euro de don reçu. Il ne peut y avoir de fléchage de don pour un professionnel en particulier.

Des affiches de communication destinées au public sont disponibles auprès de la Fondation.

Discussion en séance :

Gestion des fonds reçus.

La Fondation place-t-elle les dons reçus sur un compte bancaire rémunéré comme dans la plupart des grandes associations et Fondations ? Non – Actuellement pas dans cette logique.

Quid d'une carte bancaire « affaire » pour les investigateurs ? Sans objet pour l'instant du fait du délai de réactivité de la Fondation.

Frais de gestion. La Fondation réserve 8% du montant du don pour les frais de gestion générale (même taux que pour la gestion des incitations financières par les cellules recherche des GH).

Achat d'équipements / consommables. La Fondation est soumise au code des marchés publics, pas obligatoirement assujettie aux marchés centraux AP-HP (plus grande souplesse dans la réponse aux besoins).

Embauche de personnel. Les fonds permettent de recruter des personnels, en CDD et en CDI si besoin. La Fondation étant de droit privé, les CDD peuvent être de 18 mois maximum.

Quid du **plateau-médico-technique** qui ne reçoit pas directement de patient. Quelle modalité de financement/sensibilisation possible ? A réfléchir.

2. Modalités de prise en charge des congrès et Politique documentaire médicale et scientifique (Stéphane David, Armelle Martin).

1. Aides financières prises en charge par le Département : Congrès, avec ou sans communication, études et formations, actions DPC et séjours à l'étranger.

Les demandes sont validées par le comité CME du DPC (arbitrage financier via la DRH centrale).

Les remboursements s'effectuent a posteriori sur présentation de justificatifs.

Le personnel médical hors interne et externe est éligible. Les sages-femmes sont sous un autre statut. Le Pr C Boileau demande à ce qu'une nouvelle information sur ces modalités de prise en charge soit réalisée en CME.

2. L'AP-HP privilégie les accès électroniques aux différentes revues médicales et scientifiques (environ 2400 titres accessibles à ce jour).

Actuellement, une des difficultés du Département DPC Médical est la maîtrise des augmentations des abonnements de la part des éditeurs (négociation rude entre eux et l'institution). Budget alloué : 1.8Mo €.

3. Les frais de publication (Catherine Boileau).

Il est souligné en séance la nécessité de prévoir la ligne budgétaire pour le financement de la publication dans le cadre des dépôts de demandes de PHRC.

Il est aussi souligné qu'il existe des travaux de recherche qui sont directement issus du soin et qui doivent être pris en charge par le budget de l'hôpital.

Discussion en séance :

- Développement des modalités de paiement en ligne, incompatible avec les procédures de commande par DA (demande d'approvisionnement) de l'institution.

2 points sont évoqués en séance :

- Moyen de paiement : quid d'une carte bancaire dédiée (attention, autorisation nécessaire du comptable public) au niveau des GH ou au niveau central

- Engagement de dépense : quid d'une centralisation pour les demandes – au niveau des directions recherches des GH ou au niveau de la DRCI. Les frais de publications doivent être pris en charge par les GH qui perçoivent les MERRI.

Un benchmark auprès d'autres CHU pourrait être à même d'apporter des solutions acceptables pour un établissement public de santé.

4. Les indicateurs MERRI / SIGAPS / dégroupage (Florence Favrel-Feuillade).

Le nouveau modèle de calcul des SIGAPS (en 2017, reconnaissance des 12 GH dans les modalités de calcul) permet de mieux valoriser l'activité de publications des professionnels de l'AP-HP mais n'a pas permis d'enrayer la diminution de l'enveloppe MERRI en 2017. L'effet du dégroupage sera étalé sur 4 ans.

Le rapport de la Cour des Comptes a mis en avant la contradiction entre la dispersion des financements MERRI et la nécessaire concentration des ressources sur des plateformes performantes en matière de recherche.

Le rapport met en valeur la production scientifique de l'AP-HP au niveau national.